

ARRONDISSEMENT de  
VILLEFRANCHE SUR  
SAONE

**COMMUNE de MORANCÉ****Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

CANTON d'ANSE

**Nombre de membres**  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Excusés représentés : 1  
Excusés non représentés : 4

**Le 7 juin 2022, le Conseil Municipal de Morancé, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Claire PEIGNÉ, Maire, en session ORDINAIRE.**

Date convocation : 1<sup>er</sup> juin 2022**Étaient présents (excusés) :**

Mesdames et Messieurs, Claire PEIGNÉ, Nicolas BORY, ~~Henriette Nabintu CHAPON~~, Lucien POURCHOUX, Josette VIGNAT, Pierre SAINT-CYR, ~~Andrée France CONTET~~, Bruno CEUILLERON, Olivier ESTEBE, Hervé MERCIER, Véronique CHASSAGNAC, Thierry OLIVIER, Sylvie DELORME, Christophe PELLETIER, Pierre COLMANT, Audrey BOURSEY, ~~Delphine CACLAMANOS, Betty CONSTANT, Alexis PERRIER~~ **formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés représentés (pouvoirs) :** Delphine CACLAMANOS à Nicolas BORY

**Secrétaire de séance :** Nicolas BORY

*Le Maire certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte trois jours francs avant celui de la séance.*

TARIFS DE LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023 : RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE  
2022-06-46

Chaque année, une délibération est prise pour fixer les tarifs de la restauration scolaire et l'accueil du périscolaire.

L'évolution des tarifs à compter de la rentrée 2022-2023 sera très modérée. La commune se réserve la possibilité de revoir en cours d'année scolaire, par délibération, les tarifs en fonction de l'évolution du prix de la prestation de fourniture du repas.

Il est proposé les nouveaux tarifs suivants :

**RESTAURANT SCOLAIRE :**

- Pour les enfants domiciliés à Morancé : 3.70 €/repas
- Pour les enfants non domiciliés à Morancé : 4.70 €/repas
- Pour les enseignants et personnes extérieures au service : 4.00 €/repas
  
- Pour l'accueil d'un enfant venant avec un panier-repas et bénéficiant d'un Plan d'Aide Individualisé : 2.00€/ jour
- Majoration pour inscription le jour même ou pour enfant non inscrit : + 2 €/repas

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (matin et soir) :**

Quotient familial	Tarif horaire
Supérieur à 1500 €	2.70 €
De 720 à 1500 €	2.50 €
Inférieur à 719 €	2.30 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :**

**APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus, qui seront applicables à partir de la rentrée 2022-2023.